



L'an deux mille vingt, le douze novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle multisports de Conches-sur-Gondoire sans public et avec retransmission audio en différé sur le site de la commune du fait des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, maire.

Membres en exercice : 19
Date de convocation : 05/11/2020
Présents : 17
Votants : 18

Étaient présents :

Martine DAGUERRE, maire

Marie-Christine VATOV, Steve BARROCAL, Christine KUKOLJ, Eric HIMONET, adjoints au maire, Didier OEUVRARD, Michel VIVIES, Chantal BESSON, Patricia DECERLE, Dominique GOT, Christophe VAN HECKE, Florence FISCHER, Saida BOUARABA, Laurent BERTRAND, Isabelle THOMAS, José LANUZA, Frédéric NION, conseillers municipaux,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie NSIMBA a donné pouvoir à Saïda BOUARABA

Absents excusés : Hocine SI AHMED

Laurent BERTRAND a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020-044 : Règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1 000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, par 17 voix pour et 1 abstention,

1 abstention : Frédéric NION

- **APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Conches-sur-Gondoire pour le mandat 2020-2026.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt, le 12 novembre



La Maire,
Martine DAGUERRE

Acte certifié exécutoire (article L.2131-1 du CGCT) suite à sa transmission en Sous-Préfecture, le.....
Et sa publication/notification le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification